REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE SEYSSES

DEPARTEMENT DE LA
HAUTE-GARONNE 31600

ARRONDISSEMENT DE MURET

ARRETE 2022-358
RELATIF A L'ATTRIBUTION D'UN NUMÉRO DE VOIRIE

Vu les articles L 2212-1, L.2212-2 et L.2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article R 131-5 du Code des Communes,

Vu la circulaire n° 121 du 21 mars 1958 du Ministère de l'Intérieur,

Considérant que la numérotation des habitations constitue une mesure de police générale que seule l'autorité municipale peut prescrire,

Le Maire de la ville de SEYSSES,

ARRETE

Article 1 : À compter de ce jour, il est prescrit l'insertion d'un nouveau numéro, Chemin de Gay à SEYSSES.
Mamadou FALL et Hawa SOW
Numéro 1404 Chemin de Gay, 31600 SEYSSES
Section cadastrale : AR 200p – 201p – 202p

Article 2 : Leurs propriétaires et occupants seront tenus d'utiliser l'adresse indiquée.

Article 3 : Toute modification du numérotage des maisons, immeubles ou bâtiments est subordonnée à un arrêté municipal.

Article 4 : Le présent arrêté peut être déféré devant le tribunal administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera remise au bénéficiaire et à Monsieur le Directeur du Centre des Impôts à MURET -31- au moyen d'un tableau récapitulatif en fin d'année.

Fait à SEYSSES, le 16 décembre 2022

Le maire
Jérôme BOUTELOUP

MAIRIE de SEYSSES
31600 (Haute-Garonne)

Certifié exécutoire,
Affiché le 22 décembre 2022 jusqu'au 22 février 2023

Département :
HAUTE GARONNE

Commune :
SEYSSES

Section : AR
Feuille : 000 AR 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/2500

Date d'édition : 15/12/2022
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC43
©2022 Direction Générale des Finances Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Hamadou FALL
Hawa Sow
Mon chemin de Bay
AR 200p - 201p - 202p
Arrêté n° 2022-358

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
MURET
159 Avenue Jacques Douzans 31600
31600 MURET
tél. 05. 62 .23 .12 .40 -fax 05.62.23.12.32
cdif.muret@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

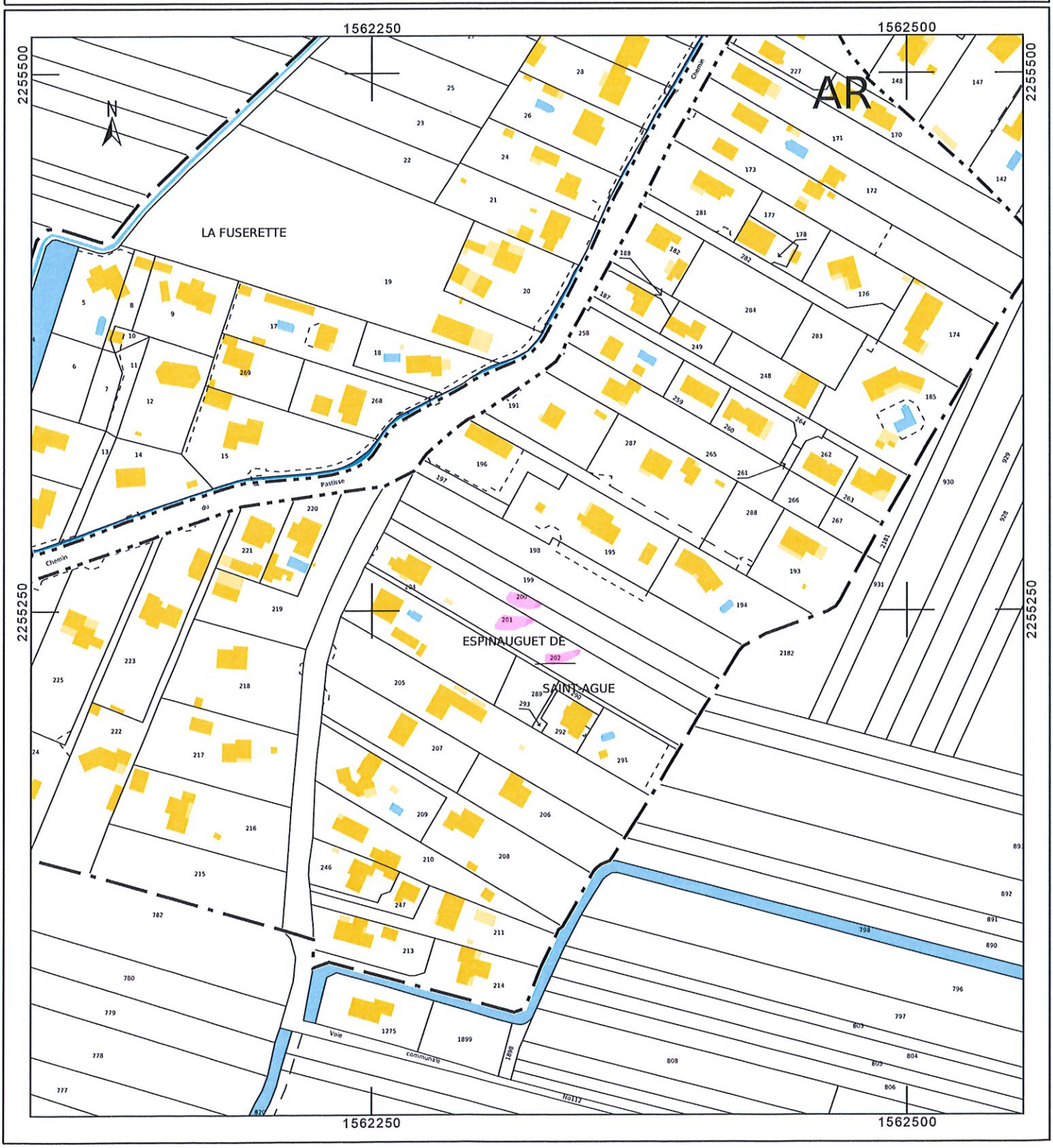

DEPARTEMENT DE LA HAUTE GARONNE
COMMUNE DE SEYSSES
SECTION AR

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Echelle : 1/1500

DEPARTEMENT DE LA HAUTE GARONNE
COMMUNE DE SEYSSES

Nota : Cotes et surfaces provisoires sous réserve de bornage.

Lotissement - 6 lots
Lot 6

EXTRAIT DU PLAN DE COMPOSITION

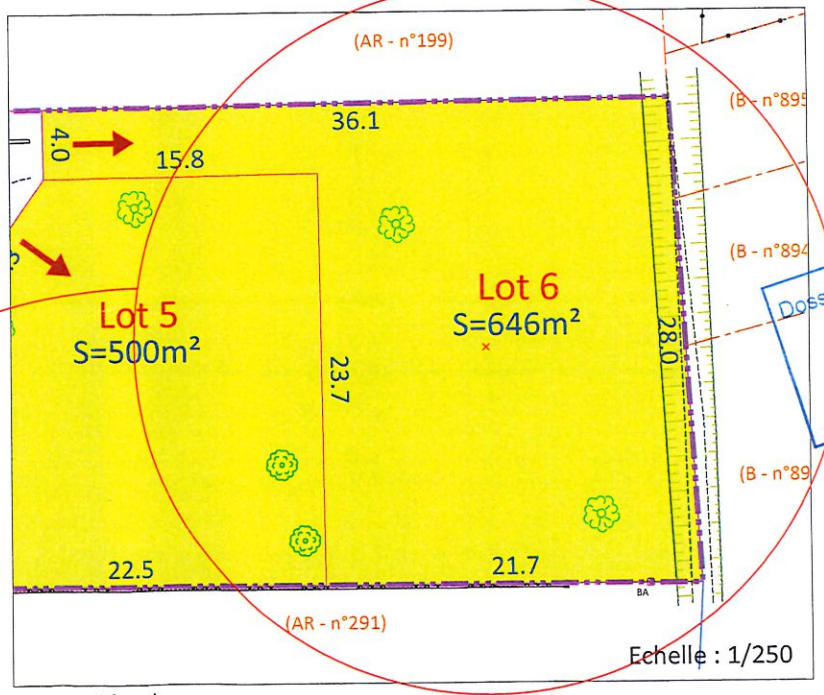

Echelle : 1/250

Dossier déposé en Mairie le
23 DEC. 2021

Légende :

- BN Borne OGE nouvelle
- BA Borne OGE existante
- Application cadastrale
- Limite de lot
- Arbres
- Bâtiment existant
- Fossé
- Talus
- Périmètre du lotissement
- Accès au lot
- Espace privatif (Lots)
- Voirie en graves/concassés

Nota :

- Les réseaux indiqués sur ce plan sont ceux apparents et/ou indiqués par le propriétaire.
- Ce plan ne peut être reproduit sans l'accord du Géomètre-Expert, seule la signature du Géomètre-Expert certifie la conformité de ce plan à l'original.
- Ce plan n'a pas fait l'objet d'un bornage contradictoire.
- L'application cadastrale est la superposition et l'adaptation du plan cadastral sur le relevé de terrain. En aucun cas elle ne peut être considérée comme une limite de propriété.
- Le périmètre du lotissement découle de l'état des lieux (relevé effectué le 21/04/2021), de l'application cadastrale et des éléments en notre possession à la date du relevé.
- Les coordonnées planimétriques sont rattachées au système RGF93-CC43 (Classe de précision 1).

Yantris GÉOMÈTRES-EXPERTS
Bureau de Muret

N° Dossier : 10044
B - 19/07/2021

Echelle : 0 10 m

CONSTRUCTION D'UNE MAISON INDIVIDUELLE

PHASE D.P.C	Le 17/12/2021

PCML01-B

Plan de Bornage

M. FALL Mamadou & Mme SOW Hawa

GIB CONSTRUCTION

Réf. : 2021OC-017-3

DOSSIER PERMIS DE CONSTRUIRE